

tempêtes qui ont sévi dans cette même partie des Etats-Unis où se dirigeait le courant de l'immigration, mais tandis que la mort et la destruction visitaient le Nord-Ouest américain, la population de notre propre nord-ouest échappait à de semblables calamités; elle a vécu à l'aise, avec confort, jouissant du produit de son travail, et ses troupeaux n'ont nullement souffert dans les plaines.

L'un des points importants du discours du trône, c'est celui qui a trait à la question des pêcheries, laquelle intéresse à un si haut degré le Canada. Cette question nous intéresse particulièrement, puisque, en ce pays, nous consacrons \$7,000,000 à l'exploitation de nos pêcheries, et que 60,000 pêcheurs canadiens se livrent à cette industrie, qui est pour le Canada une récolte annuelle d'une vingtaine de millions de dollars. Une industrie de ce genre mérite notre protection dans toute occasion, et la population de ce pays toute entière, indépendamment de toute question de partis, doit approuver l'attitude que le gouvernement a prise pour défendre nos droits, lors du différend qui s'est élevé entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de cette question.

La position de notre gouvernement dans cette matière était une position difficile; car, tout en revendiquant nos droits, il devait éviter tout ce qui aurait pu être de nature à rompre les relations amicales qui existent entre les deux pays.

Le différend était d'une grave nature et pouvait se terminer par la rupture de ces relations. Nous avons appris avec plaisir, l'année dernière, que des négociations étaient commencées dans le but de régler cette difficulté, et je suis convaincu que tous les membres de cette Chambre, sans distinction de partis, sont heureux du succès obtenu. Ce n'est pas le temps convenable pour discuter le traité dans ses détails. Lorsqu'un projet de loi à l'effet de ratifier le traité sera soumis à la Chambre, avec la correspondance et les documents s'y rattachant, il sera facile alors d'en discuter longuement chacune des dispositions. Je crois que ce traité est le règlement juste et équitable du différend entre le Canada et les Etats-Unis. En vérité il se peut que nous n'ayons pas obtenu tout ce que nous demandions; mais nous ne pouvions espérer de tout obtenir. Si je comprends bien, les devoirs d'une telle commission sont d'établir une juste proportion.

Déjà on a fortement critiqué ce traité, mais ce n'est pas le premier qui ait souffert la critique. En 1871 l'honorable chef de cette Chambre fut sévèrement blâmé au sujet d'un traité à la négociation duquel il avait travaillé comme plénipotentiaire anglais. Les honorables députés se rappelleront que quelques années plus tard, il a été attaqué pour avoir refusé de prendre une attitude humiliante dans le but d'obtenir la continuation de ce même traité que l'on avait si vivement critiqué d'abord. Il est peut-être bon de se rappeler, qu'au sujet du traité des pêcheries, le gouvernement des Etats-Unis est aussi blâmé par les pêcheurs américains, qui l'accusent d'avoir fait des concessions. Les pêcheurs de Gloucester tiennent aujourd'hui des assemblées d'indignation et dénoncent le gouvernement comme ayant entièrement sacrifié les droits américains en signant le même traité au sujet duquel notre gouvernement est attaqué. Nous pouvons conclure qu'un traité ainsi condamné des deux côtés par une partie de chaque population, est un bon traité, un règlement juste et équitable d'une dispute sérieuse, un traité qui fait disparaître toutes les difficultés qui se sont rencontrées jusqu'à présent dans l'interprétation du traité de 1818. Nous pouvons espérer en même temps que le traité actuel va contribuer largement au développement des relations commerciales du pays avec nos voisins. Il est vrai que nous ne trouvons pas, pour l'écoulement de tous nos produits, le marché dont nous avons besoin, dans le pays situé plus au sud; mais nous trouvons là un marché naturel pour une certaine partie de ces articles que notre pays peut produire avec le plus d'avantages. C'est pourquoi, j'espère que nous réussirons à conclure des arrangements propres à développer notre commerce avec nos voisins. Son Excol.

M. MONTAGUE

lence a signalé la prospérité du pays, et nous avons raison de nous féliciter de cette prospérité.

Notre pays est prospère, les faits le prouvent, et il y a aussi des preuves de prospérité dans d'autres pays.

En jetant un coup d'œil sur les diverses classes de notre société, il est facile de se convaincre que la prospérité générale est très grande.

Nos capitalistes, nos institutions monétaires, à quelques exceptions près, ont fait de bonnes affaires, durant la dernière année. Nous pouvons en dire autant de toutes les branches d'industries. Le crédit s'est maintenu à une hauteur peu ordinaire, et nos manufactures ont développé considérablement leurs opérations. Nous trouvons aussi que les salaires payés aux ouvriers ont été beaucoup plus élevés qu'il y a quelques années. Je dois surtout signaler le fait qu'il n'y a pas eu, durant le présent hiver, aucune grande misère à noter au sein de nos cités, tandis que d'autres pays n'ont pas été aussi favorisés sous ce rapport, notamment la Grande-Bretagne, où un million d'ouvriers se trouvent actuellement sans emploi. Dans notre pays, on l'admettra, ceux qui veulent travailler n'ont pas besoin d'attendre longtemps avant de trouver de l'emploi rémunérateur. Le *Mail*, de Toronto, avait raison de dire, il y a quelques temps, que si les Canadiens voulaient seulement prendre connaissance de ce qui se publie sur la pauvreté dans les autres pays, ils auraient une bien meilleure opinion de leur propre pays. Le *Mail*, il est vrai, a considérablement modifié depuis, sa manière de voir au point de vue des deux partis politiques; mais je ne pense pas qu'il était moins sincère alors qu'il prétend l'être aujourd'hui.

Pendant que je suis sur ce sujet, je pourrais signaler avec éloge les efforts du gouvernement pour développer le commerce de notre pays avec les autres nations. Nous nous souvenons tous que l'année dernière, nous avons été félicités sur la manière dont nous avons figuré à l'exposition des Indes et des autres colonies tenue à Londres. Nous sommes heureux d'apprendre de la bouche même de nos hommes d'affaires, que cette exposition a eu pour résultat de leur attirer un commerce qu'ils ne possédaient pas auparavant. Nous avons envoyé un commissaire dans les colonies de l'Océan Pacifique, et ce commissaire rapporte que les perspectives d'un commerce considérable avec ces colonies sont brillantes.

Il y a quelques années il y eut une exposition à Sydney, Nouvelle-Galles du Sud, et notre participation à cette exposition fut le début de notre commerce avec le continent australien.

Nous apprenons qu'il y aura bientôt une autre exposition à Melbourne, et je n'ai aucun doute que notre gouvernement, toujours désireux de développer notre commerce, s'efforcera d'y prendre une part qui aura pour effet de développer nos rapports commerciaux avec l'Australie et les autres colonies-sœurs.

Nous avons aussi fait des démarches pour nous trouver un débouché dans un pays situé au sud du continent américain. Ce pays est la République Argentine, pays prospère ayant une population de cinq millions d'âmes. La richesse de cette république est surtout dans ses 100,000,000 de moutons et ses 50,000,000 de têtes de gros bétail qui couvrent ses plaines. Les importations de cette république se montent à \$90,000,000, et les manufactures du Canada pourraient fournir pour \$50,000,000 de ces importations.

Le gouvernement canadien, qui s'efforce de nouer des relations commerciales avec un tel pays, rencontrera l'approbation de tous. Lorsque je me trouvais dans la Colombie-Anglaise, j'ai été heureux de constater comme l'un des résultats de l'achèvement du chemin de fer Canadien du Pacifique, que des navires de la Chine et du Japon stationnaient dans le magnifique port de Vancouver. Ces navires apportent les produits de l'Orient sur le continent américain, et retournent avec un chargement de bois provenant de nos forêts sur la côte du Pacifique, et de produits